



Exiger de garder l'original de mon acte de naissance

Par **Iara1246**, le **16/05/2014** à **23:16**

Bonjour, j'ai fait une demande de renouvellement de mon titre de séjour. Pour constituer mon dossier, la personne qui s'occupe de moi au service étranger a réclamé de conserver l'original de mon acte de naissance et de mon passeport, sans même de donner un accusé de réception de ces documents.

Est-ce légal de conserver mes originaux

? Si ces papiers se perdent, je n'aurais plus rien. J'ai refusé de les lui donner sans au moins un récépissé. Merci de votre aide.